

## Repas et sacrifice dans le magistère

Abbé Denis LE PIVAIN (France)<sup>1</sup>

Je prendrai comme point de départ un texte qui, sans être à proprement parler du magistère, exprime cependant la pensée du souverain pontife Jean-Paul II en tant qu'auteur privé. Il s'agit de quelques extraits de son livre autobiographique sur sa vocation, *Ma vocation, don et mystère*, livre écrit à l'occasion de son jubilé sacerdotal et qui veut expliquer le sens de sa vocation, et donc aussi le sens du sacerdoce.

Le sens authentique du sacerdoce du Christ m'est toujours apparu avec une extraordinaire éloquence dans les litanies qu'on avait l'habitude de réciter au séminaire de Cracovie, en particulier à la veille de l'ordination sacerdotale. Je fais allusion aux *Litanies du Christ, Prêtre et Victime*. Quelles profondes réflexions elles suscitaient en moi ! Dans le sacrifice de la Croix, représenté et actualisé en toute Eucharistie, le Christ s'offre lui-même pour le salut du monde. Les invocations litaniques passent en revue les différents aspects du mystère. Elles me reviennent en mémoire avec le symbolisme évocateur des images bibliques dont elles sont tissées. Je les ai encore sur les lèvres en latin, langue dans laquelle je les ai récitées pendant le séminaire, puis de nombreuses fois les années suivantes. (p.93)<sup>2</sup>

Ces lignes entendent éclairer le sacerdoce du Christ continué à travers les prêtres, en donner comme l'identité, mais une identité qui n'est pas séparable de l'Eucharistie :

"Pendant la messe, après la transsubstantiation, le prêtre prononce les paroles : *Mysterium fidei* - Mystère de la foi ! Ce sont des paroles qui se rapportent évidemment à l'Eucharistie. Mais, d'une certaine façon, elles concernent aussi le sacerdoce. Il n'existe pas d'Eucharistie sans sacerdoce, de même qu'il n'existe pas de sacerdoce sans Eucharistie." (p.91)

"Cinquante ans après mon ordination, je peux dire que je retrouve chaque jour davantage, dans ce *Mysterium Fidei*, le sens de mon sacerdoce." (p.92)

Il ressort de ces affirmations que, par l'Eucharistie auquel il est ordonné, "le sacerdoce de tous les prêtres s'inscrit dans le mystère de la Rédemption". (p.95). Car l'Eucharistie n'est pas séparable du sacrifice de la Croix. Ce lien de l'Eucharistie au sacrifice de la Croix se trouve ainsi résumé : elle le représente et l'actualise sacramentellement. Cela signifie donc que la messe, comme déjà la sainte Cène, n'a pas de contenu propre sinon de réaliser en un lieu et en un temps l'unique

---

<sup>1</sup> Conférence prononcée au 3e Colloque CIEL à Versailles, octobre 1997.

<sup>2</sup> C'est le sens des invocations suivantes tirées des litanies :

- "Jésus-Christ, qui a institué à la dernière Cène le mémorial de ton sacrifice".

- "Par ce même sacrifice renouvelé chaque jour sur l'autel, Jésus-Christ délivre-nous".

sacrifice rédempteur et d'y unir les fidèles. Le mode sacramentel de l'existence de la messe se réfère à un premier réalisé qui est la Croix, auquel tous les fidèles sont invités à communier pour vivre de Dieu.

Pour le pape Jean-Paul II, l'Eucharistie n'est donc pas séparable du sacrifice de la Croix.

### **La communion eucharistique a une dimension sacrificielle**

Cette vérité est fortement affirmée dès l'encyclique de Jean-Paul II sur le Christ rédempteur, première d'une trilogie avec celle sur la miséricorde du Père et celle sur l'Esprit saint :

"L'Eucharistie est le sacrement le plus parfait de l'union au Christ. Mais nous ne sommes unis au Christ qu'à travers l'acte rédempteur de son sacrifice". Ce sacrement "est en même temps sacrement et sacrifice, sacrement et communion, sacrement et présence. Et bien qu'il soit vrai que l'Eucharistie fut toujours et doit être encore la révélation la plus profonde et la célébration la meilleure de la fraternité des disciples du Christ et de ceux qui lui rendent témoignage, elle ne peut pas être traitée seulement comme une occasion de manifester cette fraternité." (R.H.20)

Ainsi, l'Eucharistie-communion, le *convivium* ou repas, est d'abord communion au sacrifice rendu présent. Cette vérité est longuement exposée au long de l'encyclique du pape Pie XII sur la liturgie, *Mediator Dei*, dont nous célébrerons le cinquantenaire le 20 novembre prochain. Pour Pie XII, la participation active des fidèles, hautement recommandée par tous les papes de ce siècle, et qui s'achève dans la communion sacramentelle, est une participation au sacrifice du Christ : recevoir le corps du Christ à la sainte table, c'est communier à son sacrifice et actualiser en nous la Rédemption. Aussi, nous ne pouvons que louer la réforme qui replaça la communion des fidèles au cours de la célébration de la messe. Et même la recommandation, quand cela est possible, de communier avec des hosties consacrées au cours de la même messe. Ne pouvant tout citer, je donnerai seulement les grands traits du raisonnement de Pie XII dans *Mediator Dei* :

Le sacrifice rédempteur de la Croix est unique et infini :

L'apôtre des gentils, en proclamant la surabondante plénitude et perfection du sacrifice de la Croix, a déclaré que le Christ, par une seule oblation, a rendu parfaits à jamais tous les sanctifiés (cf. Hebr., X, 14). De fait, les mérites de ce sacrifice, infinis et sans mesure, n'ont pas de limite : ils s'étendent à l'universalité des hommes de tous les lieux et de tous les temps, parce que l'Homme-Dieu en est le Prêtre et la Victime ; parce que son immolation, comme son obéissance à la volonté du Père éternel, fut absolument parfaite, et parce qu'il a voulu mourir comme Chef du genre humain.

Son efficacité doit s'étendre à tous les hommes :

Ce rachat, cependant, n'atteint pas aussitôt son plein effet : il faut que le Christ, après avoir racheté le monde au prix très précieux de lui-même, entre effectivement en possession réelle des âmes des hommes. Aussi, pour que leur Rédemption et leur salut, en ce qui concerne les individus et toutes les générations qui se succéderont jusqu'à la fin des siècles, se réalisent et soient agréés de Dieu, il faut absolument que chaque homme en particulier entre en contact vital avec le sacrifice de la Croix, et donc que les mérites qui en découlent lui soient transmis. On peut dire d'une certaine manière que sur le calvaire le Christ a établi une piscine d'expiation et de salut, qu'il a remplie de son sang répandu, mais si les hommes ne se plongent pas dans ses eaux et n'y lavent les taches de leurs fautes, ils ne peuvent assurément obtenir purification ni salut.

L'Eucharistie est donc le prolongement du sacrifice rédempteur :

Mais la collaboration des fidèles est nécessaire. Afin donc que chaque pécheur soit blanchi dans le sang de l'Agneau, les chrétiens doivent nécessairement associer leur travail à celui du Christ. Si, parlant en général, on peut dire, en effet, que le Christ a réconcilié avec son Père par sa mort sanglante tout le genre humain, il a voulu cependant que pour obtenir les fruits salutaires produits par lui sur la croix tous fussent conduits et amenés à sa croix, par les sacrements principalement et par le sacrifice eucharistique. Dans cette participation actuelle et personnelle, de même que les membres prennent chaque jour une ressemblance plus grande avec leur divin Chef, de même la vie salutaire découlant du Chef est communiquée aux membres, si bien que nous pouvons répéter les paroles de Saint Paul : "ce n'est plus moi qui vis, mais c'est le Christ qui vit en moi" (Gal 11, 19-20)

Or, le saint sacrifice de l'autel est comme l'instrument par excellence par lequel les mérites venant de la croix du divin Rédempteur sont distribués.

Participation de tous les fidèles au sacrifice eucharistique :

"Il est donc nécessaire, vénérables frères, que tous les chrétiens considèrent comme un devoir principal et un honneur suprême de participer au sacrifice eucharistique et cela, non d'une manière passive et négligente et en pensant à autre chose, mais avec une attention et une ferveur qui les unissent étroitement au Souverain Prêtre".

Il apparaît clairement, comme l'affirmait Jean-Paul II, que la communion au Christ, réalisée pleinement dans le *convivium* à la table sainte, est une communion du Christ Prêtre et Victime, même, à leur manière, pour les fidèles.

Du reste, le Christ, dans son oeuvre, est la tête d'un corps qui doit passer par le même chemin :

Assurément le Christ est prêtre, mais il est prêtre pour nous, non pour lui, car il présente au Père Eternel des prières et des sentiments religieux au nom du genre humain tout entier. De même il est victime, mais pour nous, puisqu'il se met lui-même à la place de l'homme coupable. Le mot de l'Apôtre : "Ayez en vous les sentiments qui étaient dans le Christ-Jésus", demande donc de tous les chrétiens qu'ils reproduisent, autant qu'il est humainement possible, les sentiments dont était animé le divin Rédempteur lorsqu'il offrait le sacrifice de lui-même, c'est-à-dire qu'ils reproduisent son humble soumission d'esprit, qu'ils adorent, honorent, louent et remercient la souveraine majesté de Dieu. Il demande encore d'eux-mêmes qu'ils prennent en quelque sorte la condition de victime...

Du fait cependant que les chrétiens participent au sacrifice eucharistique, il ne s'ensuit pas qu'ils jouissent également du pouvoir sacerdotal. Il est absolument nécessaire que vous exposiez cela clairement aux yeux de vos fidèles”.

Les fidèles eux-mêmes participent activement au sacrifice, ils sont membres de l'Eglise qui, dans le Christ, est offrante et offerte, prêtre et victime.

### **L'Eglise offrante : "participation en tant qu'ils l'offrent avec le prêtre.**

Ces vérités sont de foi certaine ; les fidèles cependant offrent eux aussi la divine Victime, mais d'une manière différente.

#### ***Ceci est affirmé par l'Eglise***

Ceci a déjà été très clairement affirmé par certains de nos prédécesseurs et par les docteurs de l'Eglise. "Non seulement - ainsi parle Innocent III, d'immortelle mémoire - les prêtres offrent, mais aussi tous les fidèles, car ce qui s'accomplit d'une manière spéciale par le ministère des prêtres se fait d'une manière universelle par le voeu des fidèles" (*De sacro altaris Mysterio*, III, 6).

#### ***Ceci est exprimé par les rites eux-mêmes***

Les rites et les prières du sacrifice eucharistique n'expriment et ne manifestent pas moins clairement que l'oblation de la victime est faite par les prêtres en même temps que par le peuple. Non seulement en effet, après l'offrande du pain et du vin, le ministre du sacrifice, tourné vers le peuple, dit expressément : "mon sacrifice qui est aussi le vôtre, trouve accès près de Dieu, le Père tout-puissant", mais, en outre, les prières par lesquelles la divine hostie est offerte à Dieu sont formulées, la plupart du temps, au pluriel, et il y est plus d'une fois indiqué que le peuple, lui aussi, prend part à cet auguste sacrifice en tant qu'il l'offre. On y trouve ceci, par exemple : "Nous vous prions donc, Seigneur, d'accueillir d'un coeur apaisé cette offrande de vos serviteurs et de toute votre famille..."

Nous, vos serviteurs, ainsi que votre peuple saint, nous offrons à votre glorieuse Majesté ce que vous-même nous avez donné et nous donnez, l'hostie pure, l'hostie sainte, l'hostie immaculée".

### ***Offrande du pain et du vin faite par les fidèles***

Parfois - ce qui arrivait jadis plus souvent - les fidèles offrent aux ministres de l'autel le pain et le vin pour qu'ils deviennent le corps et le sang du Christ ; l'aumône, enfin, qu'ils donnent au prêtre a pour but de faire offrir la divine Victime pour eux-mêmes.

### ***Sacrifice offert par les fidèles***

Pour ne pas faire naître en cette matière très importante d'erreurs pernicieuses, il faut préciser avec exactitude le sens du mot. L'immolation non sanglante, par le moyen de laquelle, après les paroles de la consécration, le Christ est rendu présent sur l'autel en état de victime, est accomplie par le seul prêtre en tant qu'il représente la personne du Christ, non en tant qu'il représente la personne des fidèles. Mais par le fait que le prêtre pose la divine victime sur l'autel, il la présente à Dieu le Père en tant qu'offrande, pour la gloire de la Très Sainte Trinité et le bien de toute l'Eglise. Or cette oblation, au sens restreint, les chrétiens y prennent part à leur manière et d'une double façon, non seulement parce qu'ils offrent le sacrifice par les mains du prêtre, mais aussi parce qu'ils l'offrent avec lui en quelque sorte, et cette participation fait que l'offrande du peuple se rattache au culte liturgique lui-même. Que les fidèles, par les mains du prêtre, offrent le sacrifice, cela ressort avec évidence du fait que le ministre de l'autel représente le Christ en tant que chef offrant au nom de tous ses membres ; c'est pourquoi l'Eglise universelle est dite, à bon droit, présenter par le Christ l'offrande de la victime. Si le peuple offre en même temps que le prêtre, ce n'est pas que les membres de l'Eglise accomplissent le rite liturgique visible de la même manière que le prêtre lui-même, ce qui revient au seul ministre délégué par Dieu pour cela, mais parce qu'il unit ses vœux de louange, d'impétration, d'expiation et d'action de grâces aux vœux ou intentions mentales du prêtre, et même du Souverain Prêtre, afin de les présenter à Dieu le Père dans le rite extérieur même du prêtre offrant la victime. Le rite extérieur du sacrifice, en effet, doit nécessairement, par sa nature, manifester le culte intérieur ; or, le sacrifice de la Loi nouvelle signifie l'hommage suprême par lequel le principal offrant, qui est le Christ, et avec Lui et par Lui tous ses membres mystiques, rendent à Dieu l'honneur et le respect qui lui sont dus."

### **L'Eglise offerte. "Participation en tant qu'ils doivent s'offrir eux-mêmes comme victimes.**

Pour que l'oblation, par laquelle dans ce sacrifice ils offrent au Père céleste la divine Victime, obtienne son plein effet, il faut encore que les chrétiens ajoutent quelque chose : ils doivent

s'immoler eux-mêmes en victimes. Cette immolation ne se réduit pas seulement au sacrifice liturgique...

### ***En purifiant leur âme***

Dans les livres liturgiques, les chrétiens qui s'approchent de l'autel sont invités à participer aux cérémonies : " Que sur cet autel soit honorée l'innocence, immolé l'orgueil, étouffée la colère ; que la luxure et tout dérèglement soient frappés à mort ; qu'en guise de tourterelles soit offert le sacrifice de la chasteté, et au lieu des petits de colombe, le sacrifice de l'innocence "(consécration de l'autel). Lorsque nous sommes à l'autel, nous devons donc transformer notre âme, tout ce qui est péché en elle doit être complètement étouffé, tout ce qui, par le Christ, engendre la vie surnaturelle doit être vigoureusement restauré et fortifié, si bien que nous devenions avec l'hostie immaculée, une seule victime agréable au Père éternel.

### ***En reproduisant l'image de Jésus-Christ***

Tous les éléments de la liturgie incitent donc notre âme à reproduire en elle par le mystère de la Croix l'image de notre divin Rédempteur, selon ce mot de l'Apôtre : "avec le Christ, je vis, mais ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi" (Gal., II, 19-20). Par là nous devenons hostie avec le Christ pour la plus grande gloire du Père.

C'est donc vers cet idéal que les chrétiens doivent orienter et élever leur âme quand ils offrent la divine Victime dans le sacrifice eucharistique. Si, en effet, comme l'écrit Saint Augustin, sur la table du Seigneur lui-même repose notre mystère, c'est-à-dire le Christ Seigneur lui-même, en tant qu'il est Chef et symbole de cette union par laquelle nous sommes le Corps du Christ (cf. I Cor., XII, 27) et les membres de son Corps (cf. Eph., V, 30) ; si saint Robert Bellarmin enseigne, selon l'esprit du docteur d'Hippone, que dans le sacrifice de l'autel est exprimé le sacrifice général par lequel tout le Corps mystique du Christ, c'est-à-dire toute la cité rachetée, s'offre à Dieu par le Christ, Grand Prêtre, on ne peut rien imaginer de plus convenable et de plus juste que de nous immoler tous au Père éternel avec notre Chef qui a souffert pour nous. Dans le sacrement de l'autel, en effet, selon le même Augustin, il est démontré à l'Eglise que dans le sacrifice qu'elle offre, elle est offerte, elle aussi.

Que les fidèles considèrent donc à quelle dignité le bain sacré du baptême les a élevés, et qu'ils ne se contentent pas de participer au sacrifice eucharistique avec l'intention générale qui convient aux membres du Christ et aux fils de l'Eglise, mais que, selon l'esprit de la sainte liturgie, librement et intimement unis au Souverain Prêtre et à son ministre sur la terre, ils s'unissent à lui d'une manière particulière au moment de la consécration de la divine hostie, et qu'ils l'offrent avec

lui quand sont prononcées les solennelles paroles : "Par Lui, avec Lui, en Lui, est à Toi, Dieu Père tout-puissant, dans l'unité du Saint-Esprit, tout honneur et toute gloire dans les siècles des siècles", paroles auxquelles le peuple répond : "Amen". Et que les chrétiens n'oublient pas, avec le divin Chef crucifié, de s'offrir eux-mêmes et leurs préoccupations, leurs douleurs, leurs angoisses, leurs misères et leurs besoins".

En conclusion sur ce point : "Considérer la messe seulement comme un banquet auquel on participe en recevant le corps du Christ, pour manifester surtout la communion fraternelle" (lettre du jeudi saint 1980, n°9) n'est pas suffisant. Une telle réduction explique d'ailleurs que tous les participants communient souvent sans un discernement suffisant.

La sainte messe est un banquet, oui, mais un banquet sacrificiel, d'union au Christ dans le sacrifice de la Croix, réactualisé.

### **L'Eucharistie a aussi une dimension ecclésiale et communautaire : le *convivium pascal***

Union au Christ à travers le sacrifice rédempteur, et union dans l'Eglise, alors il est vrai que l'Eucharistie est commune-union, expression et réalisation de la fraternité des disciples du Christ. Aussi, dans le langage des papes, l'Eucharistie est appelée la sainte table ou le banquet sacré (*convivium*). Ainsi Benoît XIV, encyclique *Certiores effecti*, 13, XI 1742.

Pie XII affirmait : "L'auguste sacrifice de l'autel se conclut par la communion au repas divin. Cependant, pour assurer l'intégrité de ce sacrifice, il suffit que le prêtre communie" (*Mediator Dei*)

Le repas divin est donc un acte du sacrifice, sa conclusion.

Là, assis ensemble à la même table divine, participants du même banquet spirituel, unis tous dans le Christ et ne faisant en Lui qu'une seule famille, un seul corps, vous sentirez s'enflammer la charité..." (radio message du 31 X 1948)

Ce repas est un "signe efficace de l'union intime que Dieu entend établir avec chacun des hommes". (All. du 12 IX 1956)

Le concile Vatican II a mis en valeur le lien étroit qui existe entre l'Eucharistie et la vie de l'Eglise : "Participant réellement au Corps du Seigneur dans la fraction du pain eucharistique, nous sommes élevés à la communion avec Lui et entre nous. "Puisqu'il n'y a qu'un pain, à nous tous nous ne formons qu'un corps, car tous nous avons part à ce pain unique (1-Cor. X,17)" (L.G. 7)".

La Cène, et donc la messe, réactualise le sacrifice du Calvaire sous le mode d'un repas. Le catéchisme de l'Eglise catholique affirmera que le sacrifice eucharistique est tout orienté à l'union intime des fidèles au Christ (CEC 1384). Du reste selon la théologie, la *res et sacramentum* (présence réelle du Christ sous les deux espèces) est signe et cause de la *res tantum* (union au Christ).

Enfin, inscrit dans le sacrifice rédempteur, ce banquet est le prélude du banquet céleste, la *mensa caelestis* : "Le Seigneur a laissé aux siens les arrhes de cette espérance et un aliment pour la route : le sacrement de la foi, dans lequel des éléments de la nature, cultivés par l'homme, sont changés en son Corps et en son Sang glorieux. C'est le repas de la communion fraternelle, une anticipation du banquet céleste".(G.S. 38) D'où l'on voit que, conformément à l'antienne *O sacrum convivium*, la dimension communautaire s'inscrit et s'achève dans une dimension essentiellement théocentrique qui part du sacrifice rédempteur et s'achève dans la parfaite union à Dieu.

Ces deux aspects de l'Eucharistie (repas et sacrifice) ne sont donc pas contradictoires. Le sacrifice est orienté à l'union des fidèles au Christ. Cette union s'inscrit dans le sacrifice rédempteur renouvelé au cours de chaque messe. (cf. Radio Message de Pie XII au congrès eucharistique international de Rio. 24 VII 1955)

### **La raison du caractère sacrificiel de l'Eucharistie**

Le prêtre, à l'autel, accomplit véritablement un sacrifice, celui de la Croix rendu sacramentellement présent.

Dans cette même lettre du jeudi saint, Jean-Paul II affirme avec plus de force : "L'Eucharistie est surtout un sacrifice : sacrifice de la Rédemption et, en même temps, sacrifice de la nouvelle alliance. Le célébrant opère l'acte sacrificiel ...rendant présent l'unique sacrifice rédempteur".

Comment ? "Ce sacrifice réalisé par la consécration des saintes espèces rend présent à nouveau, de façon sacramentelle et non sanglante, le sacrifice sanglant de propitiation que le Christ a offert au Père sur la Croix pour le salut du monde. Lui seul en effet, en s'offrant comme victime de propitiation dans un acte de don suprême et d'immolation, a réconcilié l'humanité avec le Père par son sacrifice seul." (n°9). La double et distincte consécration du pain et du vin rend présent sous un mode sacramentel le sacrifice de la Croix, sacrifice de salut.

Ailleurs, le pape affirme :

Sous ces espèces, il a confié son sacrifice à l'Eglise, l'unique sacrifice. (lettre du JS. 97 n°3)

Les prêtres sont ministres de ce sacrement en lequel le sacrifice qu'il a offert pour la Rédemption du monde doit continuer à être renouvelé à être actualisé. (lettre J-S. 85 n°2)

Il ressort de ces textes que, par l'ordination, le prêtre est réellement sacrificateur en ce sens que son action est, *in persona Christi*, de réactualiser le sacrifice rédempteur. En cela l'Eucharistie prolonge le Calvaire et y attire tous les fidèles. L'Eucharistie est un sacrifice parce que la Rédemption s'actualise par elle en tous les fidèles. Notons que le pape affirme le caractère propitiatoire, salutaire, du sacrifice eucharistique.

## Le concile de Trente

La théologie exprimée au concile de Trente, et que le concile Vat. II a réaffirmée, tient en deux décrets :

Le décret sur l'Eucharistie, promulgué lors de la 13<sup>e</sup> session est centré sur l'Eucharistie comme sacrement, en particulier la transsubstantiation, qui n'est pas de notre sujet. Il est dit cependant que le Christ a voulu ce sacrement pour qu'il "soit reçu comme nourriture spirituelle des âmes qui nourrisse et fortifie ceux qui vivent de la vie de Celui qui a dit "Qui me mange vivra aussi par moi.""(DS.1638)

Ce repas ici-bas est le prélude du repas de l'éternité ou l'on mangera "sans aucun voile le pain des anges que nous mangeons maintenant sous les voiles sacrés". (DS.1650)

Ce sacrement est aussi celui du sacrifice de la messe, défini dans un décret promulgué à la 22<sup>e</sup> session.

L'Eucharistie est un sacrifice véritable, propre et unique (*verum, proprium et singulare*). Il n'est pas un autre sacrifice que celui de la Croix qu'il rend présent, d'une manière différente, non sanglante et sacramentelle. C'est le même Sauveur qui est contenu et immolé sacramentellement sur l'autel eucharistique, sous le signe de la séparation des espèces.

Ainsi, comme le reprendra la secrète du 9<sup>ème</sup> dimanche après la Pentecôte, "Chaque fois que nous célébrons le sacrifice eucharistique, c'est l'oeuvre de notre Rédemption qui s'accomplit." La messe applique à chaque temps, chaque lieu, le sacrifice de la Croix et vérifie ainsi la parole du Christ : "Quand je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi".

Sacrifice visible, la messe est sacrifice propitiatoire et duquel "si nous nous approchons de Dieu avec un coeur sincère, avec une foi droite, avec crainte et respect, contrits et pénitents, nous obtenons miséricorde et nous trouvons la grâce, pour une aide opportune". (DS 1743) Par la messe, "la vertu salutaire de la Croix s'applique à la Rédemption des péchés que nous commettons chaque jour." (DS 1740)

Sacrifice offert enfin pour les vivants et les défunts.

La théologie tridentine ne sépare pas le sacrifice de la table eucharistique, celle-ci étant la table du sacrifice auquel nous sommes conviés. Elle est la Pâque nouvelle qui supplée à celle des Hébreux, l'oblation pure offerte en tout lieu au nom du Seigneur et que l'apôtre saint Paul "a clairement désignée lorsqu'il dit que ceux qui se sont souillés en participant à la table des démons ne peuvent participer à la table du Seigneur, entendant, par le mot table, l'autel". (DS.1744) Notons l'identité entre la table et l'autel.

Le repas est donc celui du sacrifice du Seigneur duquel, en communiant, nous obtenons la Rédemption et la grâce de la vie spirituelle, gage de l'éternité.

Cette théologie tridentine s'accorde parfaitement avec le mot de saint Thomas, *Sacrificium per modum cibi*.

La messe est donc un sacrifice réel et vrai - oblation et immolation - substantiellement identique à celui de la Croix qui y est répété sous un mode sacramentel ; elle est aussi sacrifice de communion par la nourriture.

Que cette doctrine ait été interprétée dans un sens physiciiste, cherchant à donner au sacrifice de la messe une identité propre et distincte de celui de la Croix, cela est indubitable, et l'on a vu fleurir à côté de théories seulement oblationnistes, une multitude de théories immolationnistes cherchant à donner au sacrifice de la messe une identité qui ne le réfère pas à la Croix (théorie de la parole du prêtre comme un glaive, de la *fractio panis* considérée comme une immolation...).

Cependant il n'en reste pas moins vrai que le sacrifice eucharistique rend autrement mais réellement présent le sacrifice de la Croix de telle sorte qu'en ce sacrifice, "l'Eglise immole le Christ par les prêtres", (DS 1741) de cette immolation non sanglante qui est signifiée sacramentellement et donc rendue réellement présente sous la séparation des espèces.

Le concile a enfin insisté sur la valeur de la messe dite privée, c'est-à-dire célébrée non communautairement. (DS 1747)

### **Valeur de toute messe privée**

Cette doctrine, unanimement reçue, mais parfois maladroitement comprise, fut battue en brèche durant le pontificat de Pie XII, certains liturgistes tendant à ne concevoir le sacrifice de la messe que dans une dimension communautaire qui faisait passer au second plan la notion de sacrifice. L'accentuation donnée au *Convivium* en occultant le sacrifice se manifestait par le rejet des messes privées, en lesquelles la dimension communautaire n'était plus visible. Cela donnait à la Cène et donc à la messe une réalité propre qui se limitait au banquet. En cela, quoiqu'avec des conclusions opposées, leur conception ne différait pas de celle des siècles précédents qui cherchait dans la messe un sacrifice autre que celui de la Croix. Les uns comme les autres donnaient à la *fractio panis* une identité séparable et propre, comme sacrifice (M. Cano) ou comme repas fraternel indépendant en soi (modernes).

Le pape Pie XII réagit notamment dans l'encyclique *Mediator Dei*. Il intervenait à une époque où certains abus dans la théologie du Corps mystique conduisaient à ne plus reconnaître de valeur à toute célébration sans caractère communautaire. Ce qui était vrai dans le domaine plus large du culte divin se reportait également en son coeur, à savoir le saint sacrifice eucharistique.

Le pape reprend la doctrine du concile de Trente sur la vérité du sacrifice de la messe, en insistant sur l'identité de ce sacrifice avec celui du Calvaire : "Le saint sacrifice de l'autel n'est donc pas une pure et simple commémoration des souffrances et de la mort de Jésus-Christ, mais un vrai sacrifice, au sens propre, dans lequel, par une immolation non sanglante, le Souverain Prêtre fait ce qu'il a fait sur la Croix, en s'offrant lui-même au Père éternel comme une hostie très agréable". Dans ce sacrifice, le Prêtre est le même, le Christ qui s'offre dans le Prêtre, *alter christus* ; la victime est identique ; les fins sont les mêmes à savoir :

- " 1 - glorification du Père céleste,
- 2 - action de grâces, expiation
- 3 - propitiation et réconciliation
- 4 - impétration "

Reprenant la théologie paulinienne de la Rédemption, le pape Pie XII affirme que le sacrifice eucharistique rend effectif l'oeuvre de la Rédemption par un "contact vital des âmes de tous les temps avec le sacrifice de la Croix". Ainsi, "le Christ, après avoir racheté le monde au prix très précieux de Lui-même, entre effectivement en possession réelle des âmes des hommes". C'est l'Eglise qui continue d'offrir et d'immoler.

A plusieurs reprises, le pape Pie XII dut renouveler cet enseignement et réaffirmer le lien entre le sacerdoce et le sacrifice, et combien toute messe étant l'action du Christ a en elle-même toute sa valeur, qu'elle soit célébrée ou non avec l'assistance des fidèles.

Discours à l'épiscopat (2 nov. 1954)

L'office propre et principal du prêtre fut toujours et demeure d'offrir le sacrifice, si bien que là où il n'y a aucun pouvoir de sacrifier proprement dit, il n'y a pas non plus de véritable sacerdoce.

La dérive doctrinale ne minait pas directement la notion de sacrifice mais mettait en premier l'élément communautaire au point d'affirmer qu'il y a "un certain pouvoir réel de sacrifice pour tous ceux qui assistent pieusement au sacrifice de la messe, fussent-ils des laïcs".

Pour ces liturgistes, "le commandement du Christ, "Faites ceci en mémoire de moi", vise directement toute l'Eglise des chrétiens".

Pour le pape, "la célébration d'une seule sainte messe à laquelle assistent religieusement cent prêtres n'équivaut pas à cent messes célébrées par cent prêtres... Il y a autant d'actions du Christ Souverain Prêtre qu'il y a de prêtres à célébrer".

Car la messe est l'action du Christ.

A l'occasion du congrès international de pastorale liturgique qui se tint à Assise, Pie XII prononça un discours important le 22 septembre et réaffirma encore la valeur de la messe privée en

tant que sacrifice et action du Christ Prêtre. Le pape insista sur la dimension sacrificielle du culte liturgique : "Tout comme l'autel et le sacrifice dominant le culte liturgique, on doit dire de la vie du Christ qu'elle est toute entière commandée par le sacrifice de la Croix".

Tout cela ne retire en rien à la nécessité pour les fidèles de s'approcher de la sainte table, mais il est important de voir comment la communion, le *convivium*, est communion au sacrifice du Christ et de l'Eglise. La dimension communautaire n'est donc vraie que dans cette unité au Christ dans son sacrifice. Ce dernier ne peut être subordonné à l'action collective. Et surtout on ne peut réduire l'action du prêtre qui célèbre, l'*actio Christi*..., à celle des fidèles qui s'associent activement à cette action du Christ, *seipsum sacrificantis et offerantis*.

"Le sacrifice eucharistique n'est pas au sens propre une concélébration"(discours du 2 XI 54) et Pie XII réfute ceux qui pensent que "les prêtres devraient concélébrer avec le peuple présent plutôt que d'offrir le sacrifice en particulier en l'absence de peuple"(ib)

Notons en passant que, in extremis, le code de 1983 se situe dans la même ligne de pensée lorsqu'il veut laisser à chaque prêtre "la liberté de célébrer l'Eucharistie individuellement" (c.902).

### **La discussion au concile Vatican II**

Comme nous l'avons vu dans les actes de sa S.S. Jean-Paul II, le pape met en garde contre une conception de l'Eucharistie-*convivium* en un sens seulement horizontal, comme repas fraternel. Couper l'Eucharistie (nous parlons de la célébration eucharistique) de sa dimension actuellement sacrificielle serait la vider de son contenu et dénaturer l'union au Christ.

Le débat s'est posé en plein jour lors du concile Vatican II, dans la discussion sur la constitution de la liturgie.

Il s'agit du c. 2 et en particulier de la définition de la messe, au n°47. Avant le texte définitif, on ne compte pas moins de quatre rédactions. Ce fut la dernière qui provoqua de fortes réactions en congrégation générale, en particulier celle du cardinal Béa. Ce dernier reprochait au texte de ne pas tenir compte de l'enseignement du concile de Trente sur l'aspect sacrificiel. Le Cardinal Brown O.P. appuya en montrant à partir de saint Thomas d'Aquin la faiblesse du texte qui voulait s'en inspirer. "L'Eucharistie, ainsi que l'expose clairement St Thomas, est le Sacrement et le sacrifice du Christ souffrant et du Christ mourant, doctrine qui est contenu dans l'antienne *O Sacrum convivium*"

Voici le texte proposé aux Pères conciliaires :

Le mystère de l'Eucharistie.

"Notre Sauveur, à la dernière Cène, la nuit où il fut livré, prescrivit à ses apôtres de refaire ce repas pascal (*convivium*) en mémoire de Lui, jusqu'à ce qu'Il vienne. Il voulait ainsi que soit représentée sa victoire sur la mort et son triomphe et que ce soit pour l'Eglise, son

Epouse bien-aimée, le grand sacrement de la Foi, la source et le modèle de l'unité, le sacrifice de louange, le gage et la figure du banquet du Ciel." (ASSCV, Volumen II, Periodus Secunda, Pars II, CG X.III, p. 283)

Les interventions vont amener la commission conciliaire de liturgie à amender le préambule de ce c. 2. L'amendement a obtenu 2278 voix sur 2298 votants (12 non, 1 oui conditionnel, 7 nuls), soit une quasi-unanimité. Ce fut l'amendement le mieux voté de toute la constitution.

Le texte voté est le suivant :

Notre Sauveur, à la dernière Cène, la nuit où il fut livré, institua le sacrifice eucharistique de son Corps et de son Sang pour perpétuer le sacrifice de la Croix au cours des siècles, jusqu'à ce qu'Il vienne, et en outre pour confier à l'Eglise son Epouse bien-aimée, le mémorial de sa mort et de sa résurrection : sacrement de l'amour, signe de l'unité, lien de la charité, banquet pascal dans lequel le Christ est mangé, l'âme comblée de grâces et le gage de la gloire future nous est donné.

Nous voyons en ce texte que le sacrifice eucharistique définit le sacrement institué par Notre Seigneur au cours de la dernière Cène, et que cette dernière, donc la messe, n'a de réalité qu'en référence au sacrifice de la Croix qu'elle a pour but de renouveler au cours de l'histoire terrestre des hommes jusqu'au retour du Christ. La notion de banquet y est rattachée, comme terme de ce sacrifice, et dans sa dimension eschatologique, verticale, selon la belle antienne de saint Thomas d'Aquin.

La Congrégation des rites, dans une instruction du 25 mai 1967 : "C'est pourquoi la messe, ou Cène du Seigneur, est tout à la fois et inséparablement :

- le sacrifice dans lequel se perpétue le sacrifice de la Croix ;
- le mémorial de la mort et de la résurrection du Seigneur prescrivant : "faites ceci en mémoire de Moi" ;
- le banquet sacré où, par la communion au corps et au sang du Seigneur, le peuple de Dieu participe aux biens du sacrifice pascal, réactualise l'alliance nouvelle scellée une fois pour toutes par Dieu avec les hommes dans le sang du Christ et dans la foi et l'espérance, préfigure et anticipe le banquet eschatologique dans le royaume du Père, en annonçant la mort du Seigneur "jusqu'à ce qu'il vienne".

Dans la messe, le sacrifice et le banquet appartiennent donc au même mystère d'une façon telle qu'ils se rattachent très étroitement l'un à l'autre.

Dans le sacrifice de la messe le Seigneur est en effet immolé "lorsqu'il commence à être sacramentellement présent dans les espèces du pain et du vin comme nourriture spirituelle des fidèles". Et à cette fin, le Christ a confié ce sacrifice à l'Eglise pour que les fidèles y participent, et spirituellement par la foi et la charité, et sacramentellement par le banquet de la sainte communion.

La participation à la Cène du Seigneur est toujours de fait la communion au Christ s'offrant au Père pour nous en sacrifice”.

La discussion a rebondi à l'occasion de la promulgation du N.O.M. Bien que Mgr Bugnini lui-même ait affirmé, au cours d'une session plénière de la commission pour la réforme de la liturgie, que l'*institutio generalis* du N.O.M. n'était pas un texte dogmatique, ni qu'elle cherchait à donner une définition de la messe, il faut reconnaître cependant que l'article 7 créa une telle surprise qu'il a fallu, dès la seconde édition du missel, le corriger. Le texte primitif définissait la messe "comme une simple assemblée" (*synaxis*) et ne retenait que la dimension du repas à l'exclusion du sacrifice : "La Cène du Seigneur est la synaxe sacrée ou le rassemblement du peuple de Dieu se réunissant sous la présidence du prêtre pour célébrer le mémorial du Seigneur”.

A l'inverse, et telle est la foi de l'Eglise catholique, la seconde version retrouva le sens tridentin de la messe : "A la messe ou Cène du Seigneur, le peuple de Dieu est convoqué et rassemblé, sous la présidence du prêtre qui représente la personne du Christ pour célébrer le mémorial du Seigneur ou sacrifice eucharistique... En effet, dans la célébration de la messe où est perpétué le sacrifice de la Croix, le Christ est réellement présent..."

De même au n° 48 est ajouté cette incise à propos de la dernière Cène : "Le Christ institue le sacrifice et le banquet pascal par lequel le sacrifice de la Croix est sans cesse rendu présent..."

Dans les n° 55 et 60 également, la notion de sacrifice a été rajoutée.

Dans cette même édition de 1970 a été rajouté un préambule qui veut rattacher le rite de la messe à la doctrine incontournable du concile de Trente :

c'est ainsi que dans le nouveau missel, la règle de prière de l'Eglise correspond à sa constante règle de foi : celle-ci nous avertit que, sauf la manière d'offrir qui est différente, il y a identité entre le sacrifice de la Croix et son renouvellement sacramentel à la messe que le Christ Seigneur a institué à la dernière Cène et qu'il a ordonné à ses apôtres de faire mémoire de lui ; et que, par conséquent, la messe est tout ensemble sacrifice de louange, d'action de grâces, de propitiation et de satisfaction.

Il est alors permis de regretter que des changements aussi significatifs dans la présentation du rit n'aient eu aucune incidence dans le rit lui-même.

### **Mysterium Fidei**

Dans toutes ces discussions, le magistère s'appuyait sur l'identité entre la messe et le sacrifice de la Croix, identité définie à Trente, la sainte Cène se référant elle-même au sacrifice du Calvaire, "que le Christ anticipa de manière non sanglante à la dernière Cène" (discours du 2 XI 1954).

Cette doctrine tridentine fut résumée dans la belle encyclique de Paul VI, *Mysterium Fidei*.

Dans le mystère eucharistique est représenté de façon merveilleuse le sacrifice de la Croix consommé une fois pour toute sur le Calvaire ; le sacrifice y est sans cesse rendu présent à notre souvenir et sa vertu salutaire y est appliquée à la rémission des péchés qui se commettent chaque jour. (N°23)

Et lorsque saint Paul parle de la table du Seigneur, il s'agit bien du sacrifice eucharistique auquel prennent part les chrétiens (n°25), d'une manière communautaire et ecclésiale dans le banquet.

sacrifice offert de manière non sanglante, pour tous les vivants comme pour les défunts, selon le témoignage de Cyrille de Jérusalem (CEC.23)

Au cours de ce sacrifice, c'est toute l'Eglise qui est à la fois offrante et offerte, prêtre et victime unie au Christ (28).

En conséquence, chaque messe est d'un prix inestimable, quelle que soit la nécessité pastorale particulière : "La messe, même si elle est célébrée en particulier par un prêtre, n'est jamais pour autant une démarche privée mais elle est action du Christ et de l'Eglise, qui a appris à s'offrir elle-même, dans le sacrifice qu'elle offre, en sacrifice universel, appliquant au salut du monde entier la vertu rédemptrice unique et infinie du sacrifice de la Croix. Il n'est pas de messe qui ne soit offerte pour le salut du monde entier et non seulement pour le salut de quelques personnes.

Par conséquent, s'il est hautement convenable qu'à la célébration de la messe les fidèles participent activement en grand nombre, il n'y a pas à blâmer mais au contraire à approuver la célébration de la messe en privé, conformément aux prescriptions et aux traditions de la sainte Eglise, par un prêtre avec un seul ministre pour la servir. C'est que cette messe assure une grande abondance de grâces particulières au bénéfice soit du prêtre lui-même soit du peuple fidèle et de toute l'Eglise et même du monde entier, grâces qui ne pourraient être obtenues aussi largement par la seule Communion". (*Mysterium Fidei* 29-30)

La communion seule n'a donc pas autant d'effet que le sacrifice offert, qui applique ici-bas les fruits infinis du sacrifice de la Croix<sup>1</sup>. Le souverain pontife insiste enfin pour que les fidèles approchent quotidiennement de la sainte table afin d'y puiser la force et la purification, afin de vivre de l'unité du Corps mystique de Dieu, selon le mot de saint Augustin : "que celui qui veut vivre adhère au Corps, qu'il vive de Dieu et pour Dieu".

Table céleste que celle de l'Eucharistie qui, nous purifiant, nous élève à Dieu et nous prépare à la vie de l'éternité.

Cette question de la séparation de la communion d'avec le sacrifice est redevenue actuelle dans le cadre des célébrations sans prêtre. Devant une idée qui s'installe chez les fidèles à considérer le sacrifice en lui-même comme facultatif, la messe ne devenant plus qu'une confection d'hosties consacrées, la réflexion dans certains milieux ecclésiastiques français conduit à vouloir interdire la

communion quand la messe n'est pas célébrée et à réduire la célébration à la liturgie de la Parole. D'où l'on voit que la dimension sacrificielle donne seule son sens plénier à la communion eucharistique.

L'alliance entre ces notions de repas et de communion qui furent en tension à l'époque du concile se trouve harmonisée dans le canon 897 du code de 1983 :

Le sacrement le plus vénérable est la très sainte Eucharistie dans laquelle le Christ Seigneur lui-même est contenu, offert et reçu, et par laquelle l'Eglise vit et croît continuellement. Le sacrifice eucharistique, mémorial de la mort et de la résurrection du Seigneur, dans lequel le sacrifice de la Croix est perpétué au long des siècles, est le sommet et la source de tout le culte et de toute la vie chrétienne, par lequel est signifiée et réalisée l'unité du peuple de Dieu et s'achève la construction du Corps du Christ. En effet, les autres sacrements et toutes les oeuvres d'apostolat de l'Eglise sont étroitement liés à la très sainte Eucharistie et y sont ordonnés.

Trois dimensions définissent donc le sacrement de l'Eucharistie :

Le Christ y est contenu (transsubstantiation), y est offert (sacrifice réel) ; y est reçu (communion)

Ces trois dimensions sont inséparables. Le sacrifice est réalisé par la présence du Christ sous les deux espèces et continue l'oeuvre de la Rédemption.

## **Conclusion**

Le Catéchisme de l'Eglise catholique, après avoir amplement rappelé la doctrine du concile de Trente sur le saint sacrifice (P. II, sect. II, c1, a3, V) semble vouloir essayer de réunir sacrifice et banquet pascal, afin de couper court aux tensions que nous venons de voir.

"La messe est à la fois et inséparablement le mémorial sacrificiel dans lequel se perpétue le sacrifice de la Croix et le banquet sacré de la communion au corps et au sang du Seigneur. Mais la célébration eucharistique est tout orientée vers l'union intime des fidèles au Christ par la communion. Communier, c'est recevoir le Christ Lui-même qui s'est offert pour nous".

Isoler le sacrifice de la communion, ce serait méconnaître la nouveauté de l'alliance nouvelle qui ne s'arrête pas à un rit, un sacrifice extérieur comme ceux de l'Ancien Testament. La rénovation de la nouvelle Loi dans le Christ est intérieure, et le sacrifice extérieur lui-même, celui du Christ également, signifie le sacrifice intérieur de l'âme qui s'offre à Dieu, le sacrifice de sa volonté obéissante jusqu'à la mort, qui s'unit au Père.

Ce sacrifice intérieur selon saint Thomas est signifié par la communion (III 82, 4).

Le culte chrétien n'est plus un culte inefficace mais il rénove de l'intérieur, il intègre les fidèles au Christ s'offrant comme victime qui sanctifie en purifiant du péché. Le sacrifice rendu présent par la présence du corps et du sang du Christ séparé dans les espèces (*vi verborum*) - *res et sacramentum* - est finalisé par la *res tantum* qui est l'oeuvre de la Rédemption, l'union des hommes au Christ.

Aussi la sainte communion du prêtre, ministre sacrificateur, "est absolument nécessaire" et assure l'intégrité du sacrifice eucharistique (*Mediator Dei*).

Le prêtre communie *in persona Ecclesiae* pour tous les membres comme chef.

Refuser de voir que le sacrifice eucharistique comporte en lui-même le banquet des noces de l'Agneau, banquet qui sera parfait à la table céleste *Mensa Caelestis*, c'est ne pas voir que la glorification de Dieu se réalise dans la sanctification de l'Eglise et qu'elle n'en n'est pas séparable.

A l'inverse, isoler le banquet du sacrifice, c'est oublier combien la Rédemption doit toujours être à l'oeuvre. Mais il est vrai qu'à une époque où le sens du péché s'effrite, la notion de sacrifice propitiatoire s'évanouit. C'est pourtant la doctrine constante de l'Eglise que ce sacrifice doit se réaliser pour le salut des vivants et des défunts :

Déjà Benoît XIV devait réaffirmer ce point :

Nous devons dire qu'il ne peut venir à l'esprit d'aucun fidèle que les messes privées dans lesquelles seul le prêtre communie perdent de ce fait le caractère du sacrifice non sanglant, parfait et complet, institué par le Christ Notre-Seigneur, et qu'elles doivent, par conséquent, être considérées comme illicites.

Pie XII s'en fait l'écho :

Ils s'écartent donc du chemin de la vérité ceux qui ne veulent accomplir le saint sacrifice que si le peuple chrétien s'approche de la table sainte ; et ils s'en écartent encore davantage ceux qui, prétendant qu'il est absolument nécessaire que les fidèles communient avec le prêtre, affirment dangereusement qu'il ne s'agit pas seulement d'un sacrifice, mais d'un sacrifice et d'un repas de communauté fraternelle, et font de la communion accomplie en commun comme le point culminant de toute la cérémonie. Il faut encore une fois remarquer que le sacrifice eucharistique consiste essentiellement dans l'immolation non sanglante de la Victime divine, immolation qui est mystiquement indiquée par la séparation des saintes espèces et par leur oblation faite au Père éternel. (*Mediator Dei*)

L'autel du Seigneur est donc aussi la table. "L'autel, autour duquel l'Eglise est rassemblée dans la célébration de l'Eucharistie, représente les deux aspects d'un même mystère : l'autel du sacrifice et la table du Seigneur, et ceci d'autant plus que l'autel chrétien est le symbole du Christ Lui-même, présent au milieu de l'assemblée de ses fidèles, à la fois comme la victime offerte pour notre réconciliation et comme aliment céleste qui se donne à nous". (CEC 1383).

La raison fondamentale de cette doctrine réside en ce dogme de notre foi que l'incarnation du Verbe est rédemptrice *propter nostram salutem*, et que séparer l'Eucharistie-communion, le *convivium*, de l'Eucharistie-sacrifice revient à séparer l'incarnation du Christ dans son union au fidèle, de la Rédemption qui doit s'effectuer actuellement en ce fidèle. C'est ce qu'exprime Léon XIII dans sa belle encyclique *Mirae Caritatis* du 28 mai 1902.

Si Dieu, en effet, a fait tout ce qui est au-dessus de la nature, Il l'a rapporté à l'Incarnation du Verbe, par laquelle devait s'opérer la restauration et le salut du genre humain, selon le mot de l'apôtre : "Il s'est proposé... de restaurer dans le Christ tout ce qui est dans le ciel et tout ce qui est sur la terre". L'Eucharistie, au témoignage des saints Pères, doit être considérée comme une continuation et une extension de l'Incarnation ; par elle la substance du Verbe incarné s'unit à chacun des hommes et le suprême sacrifice du Calvaire est renouvelé d'une manière admirable, selon cette prophétie de Malachie : "En tout lieu est sacrifiée et offerte à mon nom une oblation pure.

Aussi l'Eucharistie, se rapportant à l'incarnation du Verbe, est essentiellement rédemptrice. Elle unit les fidèles au Christ, et les fidèles entre eux (*convivium*) en les plongeant dans la mort et la résurrection du Christ par son sacrifice, auquel ils participent, afin qu'ils vivent en Dieu.

Je terminerais volontiers par cette phrase de Jean-Paul II citée au début de cette conférence : "le sacerdoce de tous les prêtres, et donc l'Eucharistie qui lui est étroitement liée, s'inscrit dans le mystère de la Rédemption".